

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS RELATIFS À LA NOUVELLE PLANIFICATION D'URBANISME

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 249-2011, 250-2011, 251-2011, 252-2011, 253-2011, 254-
2011 ET 255-2011 VISANT RESPECTIVEMENT LE RENOUVELLEMENT DU PLAN D'URBANISME
ET DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT, DES CONDITIONS D'ÉMISSION DE
PERMIS DE CONSTRUCTION, DE CONSTRUCTION, DES PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QUE
SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

- QUE** le conseil municipal a adopté ces projets de règlements lors de la séance tenue le 10 mars 2011;
- QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 7 avril 2011 à 19h30, à la salle communautaire située au 304, 3^{ième} rang de Massé, à Sainte-Jeanne-d'Arc;
- QUE** certains objets des règlements concernent des dispositions visant à assurer la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Mitis, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- QUE** certains objets des règlements sont issus d'une nouvelle planification d'urbanisme;
- QU'** au cours de cette assemblée publique, le maire et des personnes désignées par le maire expliqueront les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendront les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- QUE** les projets de règlements numéros 249-2011, 252-2011, 253-2011, 254-2011 et 255-2011 contiennent des dispositions s'appliquant de façon générale à l'ensemble du territoire;
- QUE** les projets de règlements numéros 250-2011 et 251-2011 contiennent des dispositions dont le cumul a pour effet de toucher l'ensemble du territoire; les dispositions qui s'appliquent particulièrement à une ou plusieurs zones peuvent être repérées géographiquement à l'aide du plan de zonage joint au projet de règlement numéro 250-2011 déposé au bureau de la municipalité aux fins de consultation;
- QUE** ces projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 205 rue Principale, à Sainte-Jeanne-d'Arc, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-JEANNE-D'ARC
CE 11^{ÈME} JOUR DU MOIS DE MARS 2011

Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière